

9430

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NANTERRE

Juge de l'exécution

Saisie immobilière

R.G. n° : 24/00117

Audience d'adjudication du 27 février 2025 à 14H30

**DIRE RECTIFICATIF
COMPLEMENTAIRE**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, et le 6 février

Au Greffe et par-devant Nous, Greffier, a comparu Maître Florence FRICAUDET, Avocat du Barreau des Hauts-de-Seine, représentant la SARL FRICAUDET LARROUMET SALOMONI, constituée pour le Syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis 14 rue Georges Gynemer - 92600 ASNIERES-SUR-SEINE,

LAQUELLE NOUS A DIT :

Que pour compléter le dire rectificatif du 30 janvier 2025, elle annexe au cahier des conditions de vente, les documents joints :

- Un procès-verbal rectificatif établi par Maître BRESSAND le 4 février 2025
- Les diagnostics immobiliers rectifiés établis par la société DIAGNOSTIQUEURS CONSEILS.

Et a, ledit Maître FRICAUDET, Avocat, signé avec Nous, Greffier, sous toutes réserves, après lecture.

FRICAUDET LARROUMET SALOMONI
Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine
2 rue Pasteur - 92300 LEVALLOIS-PERRET
Tel. 01.47.88.26.92
cabinet@fricaudet-larroumet.com
Palais - NAN 706